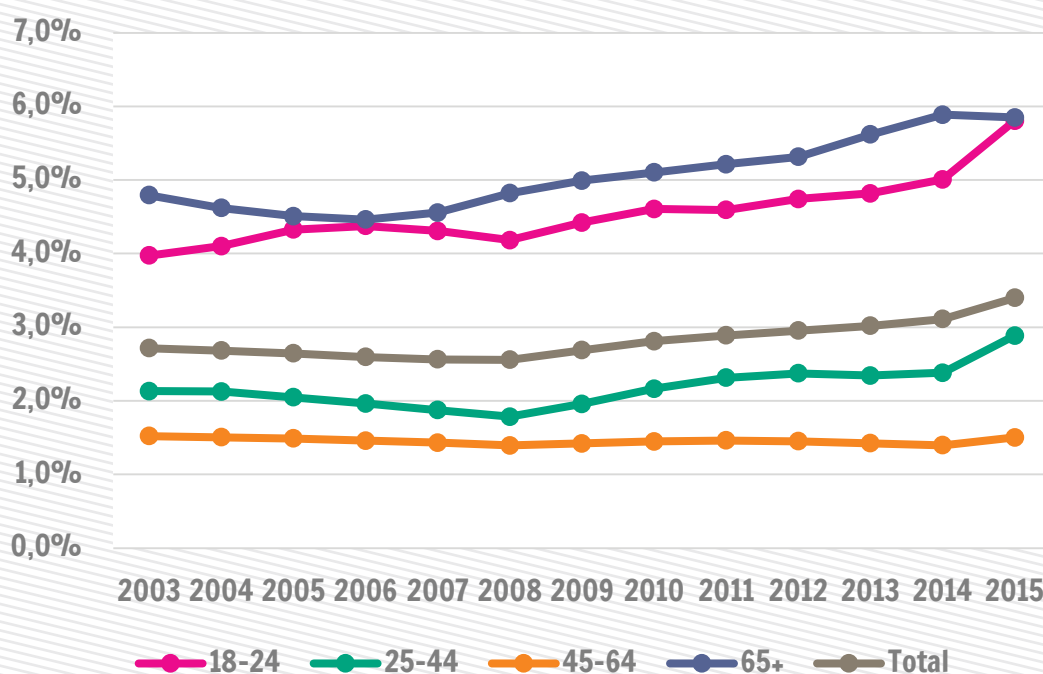


Part des majeurs bénéficiant de l'aide sociale

3,40%

En Wallonie, 3,40 % des majeurs
sont bénéficiaires de l'aide sociale
RIS - ERIS - GRAPA

Évolution en Wallonie des taux d'aide sociale (RIS - ERIS - GRAPA) selon les classes d'âge



Sources : SPP-IS ((E)RIS), ONP (GRAPA et RG), SPF-Economie / Direction générale Statistiques (population).
NB : les chiffres concernant les (E)RIS sont susceptibles de corrections ultérieures mineures, surtout pour 2015.

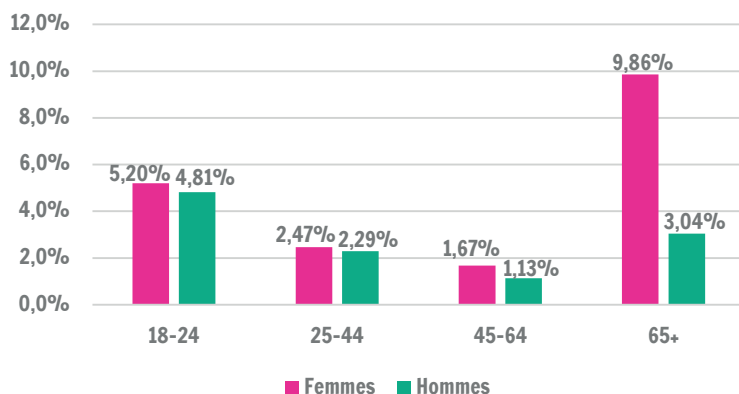
Les proportions de personnes bénéficiant de l'aide sociale (RIS, ERIS ou GRAPA) varient fortement selon les classes d'âge. Les 18-24 ans (taux de 5,81 % en 2015) et les 65 ans et plus (taux de 5,85 % en 2015) sont surreprésentés, les 45-64 ans sont les moins touchés (taux de 1,50 % en 2015) et les 25-44 ans se situent dans une situation intermédiaire (taux de 2,89 % en 2015).

Du point de vue de l'évolution, on observe que les écarts entre classes d'âge s'accroissent. Le taux des jeunes augmente presque constamment de 3,97 % à 5,81 % entre 2003 et 2015. Le taux des 65 ans et plus augmente aussi, mais seulement à partir de 2006. Au contraire, le taux chez les 45-64 est presque constant. Chez les 25-44 ans, l'évolution est intermédiaire : on observe une légère baisse jusqu'en 2008, suivie d'une augmentation plutôt modérée.

L'augmentation importante entre 2014 et 2015, découlant de la limitation dans le temps des allocations d'insertion (cf. fiche part de revenus d'intégration), touche inégalement les différents groupes d'âge. Les plus jeunes (18-24 ans et 25-44 ans) voient leur taux augmenter très fortement ; les 45-64 connaissent une faible augmentation. Enfin, logiquement, les 65 ans et plus ne sont pas touchés par cette réforme.

Part des majeurs bénéficiant de l'aide sociale

Taux d'aide sociale selon l'âge et le sexe en Wallonie, 2014



Pour chaque catégorie d'âge, on observe une surreprésentation des femmes chez les bénéficiaires de l'assistance sociale. Cependant, cette surreprésentation est plus saillante chez les plus âgés. En effet, le taux des femmes est de 8 % supérieur (par rapport à celui des hommes) chez les 18-24 ans et chez les 25-44 ans ; il est de 48 % supérieur chez les 45-64 ans ; et il est 224 % supérieur chez les 65 ans et plus.

On peut supposer que cet écart croissant avec l'âge s'explique par la moindre participation des femmes au marché du travail (taux d'emploi plus faible et plus d'emplois à temps partiel), surtout chez les générations plus anciennes. L'accès à notre système de sécurité sociale étant fondé sur l'emploi, un plus faible accès des femmes à celui-ci entrave leurs accès aux diverses prestations sociales (allocations de chômage, pensions,...). Ce qui *in fine* les oblige à recourir à l'aide sociale.

Sources : SPP-IS, ONP et SPF-Economie / Direction générale Statistiques; Calculs : IWEPS

Définitions et sources

Ces chiffres reprennent les moyennes mensuelles des revenus d'intégrations et de son équivalent (cf. fiche part de revenus d'intégration) et ceux de la GRAPA (avec l'ancien revenu garanti, cf. fiche GRAPA). Notez qu'à la différence du taux de revenus d'intégration, les chiffres présentés ici comprennent également les données pour 65 ans et plus. Pour être comparables, les chiffres de la GRAPA ont été calculés de manière à avoir la moyenne au 1^{er} janvier de l'année et au 1^{er} janvier de l'année suivante (sauf pour l'année 2015 pour laquelle nous n'avons pas encore les chiffres 2016). La population par âge provient du SPF-Economie / Direction générale Statistiques. Il s'agit ici aussi de la moyenne entre la population au 1^{er} janvier de l'année et au 1^{er} janvier de l'année suivante.

Pertinence et limites

En dehors du fait que ce taux est une mesure du traitement assistanciel de la pauvreté chez les adultes et non une mesure directe de la pauvreté (cf. fiches (part de revenus d'intégration et GRAPA), rappelons que le taux agrège deux aides sociales dont le fonctionnement diffère. L'octroi de la GRAPA est plus automatique (il ne faut pas toujours poser une demande) et centralisé (par l'ONP) que le RIS et l'ERIS, dont la décision d'octroi est rendue par une instance locale (CPAS) après une demande expresse suivie d'une enquête sociale et assortie d'un accompagnement du bénéficiaire. L'obtention du revenu d'intégration étant plus difficile que la GRAPA, on peut penser que les 18-25 ans, même s'ils ont un taux proche des plus de 65 ans, vivent dans une situation plus précaire que ces derniers.

Pour en savoir plus : <http://walstat.iweps.be/>
<https://www.mi-is.be/fr/etudes-publications-statistiques>
<http://www.onprvp.fgov.be/FR/profes/legal/statistics/Pages/default.aspx>

Personne de contact : François Ghesquière (f.ghesquiere@iweps.be) / prochaine mise à jour : juin 2017